



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-458

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement-Unité départementale de Paris /

75-2025-07-30-00027 - Arrêté portant délégation de signature de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le département de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement-Unité
départementale de Paris

75-2025-07-30-00027

Arrêté portant délégation de signature de
l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
(ANRU) pour le département de Paris

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature
Le Préfet de la Région d'île de France, Préfet de Paris

Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Grand officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée, notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 59-1 et suivants ;

Vu les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain, programme quartiers fertiles) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

Vu les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement, programme quartiers fertiles) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

Vu le décret en date du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Mme Marthe POMMIÉ, en qualité de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France, département de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel n° ENV-000012499121 du 10 septembre 2021 portant nomination de Mme Rosaline FOUQUEREAU, en qualité d'adjointe au directeur de l'unité départementale de Paris de la Direction régionale interdépartementale de la région d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel n°ENV-000001152546 du 24 juin 2025 portant nomination de Mme Valentine BRAIVE, Cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine ;

Vu l'arrêté ministériel n°ENV-000052345398 du 17 février 2025 portant nomination de Mme Lauriane TAVANO, adjointe à la Cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine ;

Vu l'arrêté ministériel n°ENV-0000113726 du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Sébastien CORNU, Chef du bureau du développement de l'offre du logement social et de la rénovation urbaine ;

Vu l'arrêté ministériel n°ENV-000041140887 du 11 août 2022 portant nomination de Mme Djénéba KONÉ, chargée du suivi des projets de rénovation urbaine ;

Vu la décision de la directrice générale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 20 février 2025 portant nomination de Mme Marthe POMMIÉ dans les fonctions de déléguée territoriale adjointe de l'agence nationale pour la rénovation urbaine de la région d'Ile-de-France-département de Paris ;

ARRETE :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Marthe POMMIÉ, directrice de l'unité départementale de Paris de la Direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région d'Ile-de-France en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Anru pour le département de Paris pour signer :

- les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU ;
- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du PNRU, NPNRU, du PNRQAD et QF ;
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à :

- Mme Rosaline FOUQUEREAU, adjointe à la directrice de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service de l'habitat et de la rénovation urbaine ;
- Mme Lauriane TAVANO, adjointe au chef du service de l'habitat et de la rénovation urbaine ;
- M. Sébastien CORNU, chef du bureau du développement de l'offre du logement social et de la rénovation urbaine ;
- Mme Djénéba KONÉ, chargée du suivi des projets de rénovation urbaine ;

aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3

L'arrêté n° 75-2024-10-07-00008 du 7 octobre 2024 portant délégation de signature, est abrogé.

L'arrêté n° 75-2025-03-18-00007 du 18 mars 2025 portant délégation de signature, est abrogé.

Article 4

La déléguée territoriale adjointe de l'ANRU est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : www.prefecturesregions.gouv.fr/ile-de-france/, et qui entre en vigueur le lendemain de cette publication.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Paris, le 30 juillet 2025

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris

Délégué territorial de l'ANRU